

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).

3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Jean-Paul – Mabillard Les Verts

Date du dépôt : 14.04.2024

Sujet :

Postulat : création d'une task force chargée de définir un projet «de développement durable » pour l'aéroport sédunois

Suite à la consultation menée par le Département de l'Economie et de la Formation, le Conseil d'Etat a renoncé à prendre en charge la gouvernance de l'aéroport sédunois. La plupart des milieux consultés ont émis des doutes sur la qualité du projet concocté par les autorités cantonales. Différentes raisons sont à l'origine de ce désintérêt partiel. « Faire du neuf avec du vieux » n'est pas parvenu à convaincre l'ensemble des milieux contactés. S'ajoute à cela :

- Les tergiversations du Conseil d'Etat qui espérait, dans un premier temps, associer le trafic aérien à du transport public.
- La non-prise en compte des problèmes environnementaux et de santé publique susceptibles de surgir à travers l'augmentation du trafic visé.
- Le temps de réflexion passé à finaliser le projet, simple reprise de celui visé à partir de 1990 par les autorités sédunoises.

Suite à cet échec, il incombe à nos autorités communales de réfléchir à l'avenir de l'aéroport. Que vont-elles projeter pour cette infrastructure ?

- Un retour aux fondamentaux de 1990, objectifs jamais atteints ?
- La mise en place des vols de ligne et le renforcement de vols charters, quitte à investir à fonds perdus ?
- L'augmentation du trafic des jets privés, engins hautement polluants qui mettent en danger à la fois l'environnement mais aussi la santé de nos citoyens ?
- Viser la fin du contrat avec l'armée et ainsi laisser pourrir la situation ?

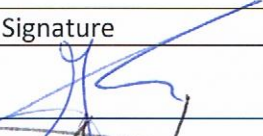
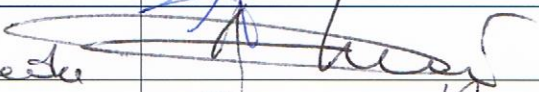
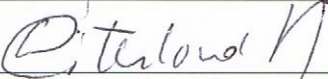
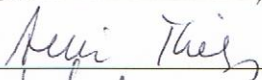

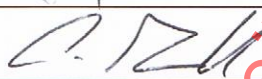
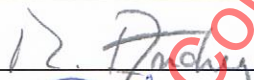

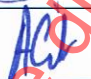
Ce postulat demande donc à la commune :

- De réfléchir à un projet réellement innovant et durable pour l'aéroport sédunois.
- De fixer des objectifs pour cette infrastructure avant le retour des négociations avec l'armée.

- De mettre sur pied, dès que possible une commission, voire une task force, qui va s'atteler à ces diverses tâches. Cette task force devrait ou pourrait mener la réflexion sur :
 - **La durabilité, à savoir imaginer un aéroport laissant un minimum d'empreintes sur l'environnement et la santé du citoyen.**
 - **Les tarifs en relation avec l'atterrissage/décollage et le parking des jets aux nuisances réellement provoquées.**
 - **Un développement de cette infrastructure en profitant de la révision du PAZ/RCCZ pour étudier des alternatives à la situation actuelle.**
 - **La création d'un parc technologique soutenant en priorité la recherche sur l'électrification des moteurs d'avion, voire d'autres solutions diminuant de manière drastique la pollution aérienne.**
 - **La négociation avec l'armée sur la possibilité de réduire la surface occupée par l'aéroport et négocier d'éventuelles compensations financières en cas de refus de celle-ci.**
 - **Un règlement précis régissant le fonctionnement futur de l'aéroport.**
 - **La valeur des terrains bloqués par leur utilisation en tant qu'aéroport.**

Ce ne sont là que des propositions de réflexion. Libre, bien entendu, à la future commission ou task force de s'en emparer, de les modifier, de les compléter ou de les rejeter. Cette commission ou task force devrait être constituée de spécialistes de l'aéronautique, si possible de celle dite durable (des membres de la société H55, par exemple), de chercheurs rattachés à l'EPFL ou à la HES Vs, d'acteurs de l'économie conscients des efforts environnementaux à consentir pour respecter les objectifs de la COP de Paris. Des membres des différents partis politiques sédunois devraient être également associés à cette réflexion.

En acceptant ce postulat, le législatif sédunois a l'occasion de montrer son intérêt pour un développement harmonieux de notre cité et particulièrement de l'aéroport qui ronge actuellement une grande partie du territoire communal, ne prend que peu en compte le développement durable et coûte des millions à la collectivité.

Nom Prénom	Signature
Robillard Jean-Paul	
Dubuis Alexandre	
Pitteloud Ray Nathalie	
Thiessoz Reynard Annie	
HOFFMANN JACQUOD Mireille	
Miravilles Christian	
Matsi	
ANDREY MICHEL	
Brigitte Pfister	
Ariane Mudry	

Document de travail à l'usage du Conseil général